



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

MAIRIE DE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
1, place du Huit Mai 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
secretariat@controis-en-sologne.fr
Tél.: 02 54 79 53 22 – Fax: 02 54 79 00 52

LOI APER

Concertation publique

Avril 2024

SOMMAIRE

I.	Préambule	3
II.	Panneaux photovoltaïques.....	3
1)	Au sol	3
2)	En toiture	3
3)	Pour les particuliers	3
III.	Eolien	3
IV.	Méthanisation.....	4
V.	Biomasse	4
VI.	Géothermie.....	4
VII.	ANNEXE 1 : projet photovoltaïque de la société Notus	5
VIII.	ANNEXE 2 : friches intéressantes pour du PV au sol (source : Cerema, 2023).....	6
IX.	ANNEXE 3 : zones industrielles à favoriser pour le photovoltaïque en toiture et méthanisation	8

I. Préambule

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi "APER"), la Commune de Le Controis-en-Sologne lance une concertation publique du vendredi 12 avril 2024 à 14 h 00 au lundi 13 mai 2024 à 12 h 00 (clôture de la concertation).

Cette loi prévoit notamment dans son article 15 la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables jugées préférentielles et prioritaires par les communes. Dans ce contexte, la population est invitée à faire part de ses remarques avant que le Conseil municipal ne délibère pour entériner lesdites zones.

Le dossier de concertation est disponible en version papier dans chaque mairie déléguée et en version numérique sur le site de la Commune, les profils Facebook et PanneauPocket et afficher sur la borne numérique. Le recueil des remarques peut se faire par l'intermédiaire d'un registre papier mis à disposition du public en Mairie de Contres ou par courriel à l'adresse urbanisme@controis-en-sologne.fr pendant toute la durée de la concertation.

Pour plus d'informations :

Mairie de Le Controis-en-Sologne – Service Urbanisme
1, place du huit mai 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
02 54 79 76 11
urbanisme@controis-en-sologne.fr
<https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies>

II. Panneaux photovoltaïques

1) Au sol

Objectifs : favoriser l'implantation de parcs photovoltaïques sur les sites d'anciennes décharges, et être localisé à une distance raisonnable des postes sources et disposer d'une superficie cohérente. La qualité agronomique du sol est difficile à prendre en considération car à chaque type de terre peut correspondre une culture.

Exemple : le groupe de travail est favorable au projet de la société Notus.

Cf. annexe 1 : projet photovoltaïque de la société Notus et annexe 2 : friches intéressantes pour du PV au sol (source : Cerema, 2023).

2) En toiture

Le groupe de travail est favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures de bâtiments industriels, agricoles et communaux.

Cf. annexe 3 : cartographie des zones industrielles.

Le groupe de travail est favorable aux ombrières sur les zones déjà artificialisées (hors périmètre de monuments historiques).

3) Pour les particuliers

Le groupe de travail est favorable à tout type de panneaux, en toiture et au sol, ainsi qu'aux tuiles solaires.

III. Eolien

Le groupe de travail n'est pas favorable à développer de projets éoliens sur le territoire.

IV. Méthanisation

Le groupe de travail est favorable à la méthanisation en zone industrielle. Cf. annexe 3 : cartographie des zones industrielles.

V. Biomasse

Le groupe de travail est favorable à cette énergie renouvelable sous réserve que la voirie puisse accueillir la livraison de matière par semi-remorques.

VI. Géothermie

Avis favorable du groupe de travail sur l'ensemble du territoire.

VII. **ANNEXE 1 : projet photovoltaïque de la société Notus**



VIII. ANNEXE 2 : friches intéressantes pour du PV au sol (source : Cerema, 2023)



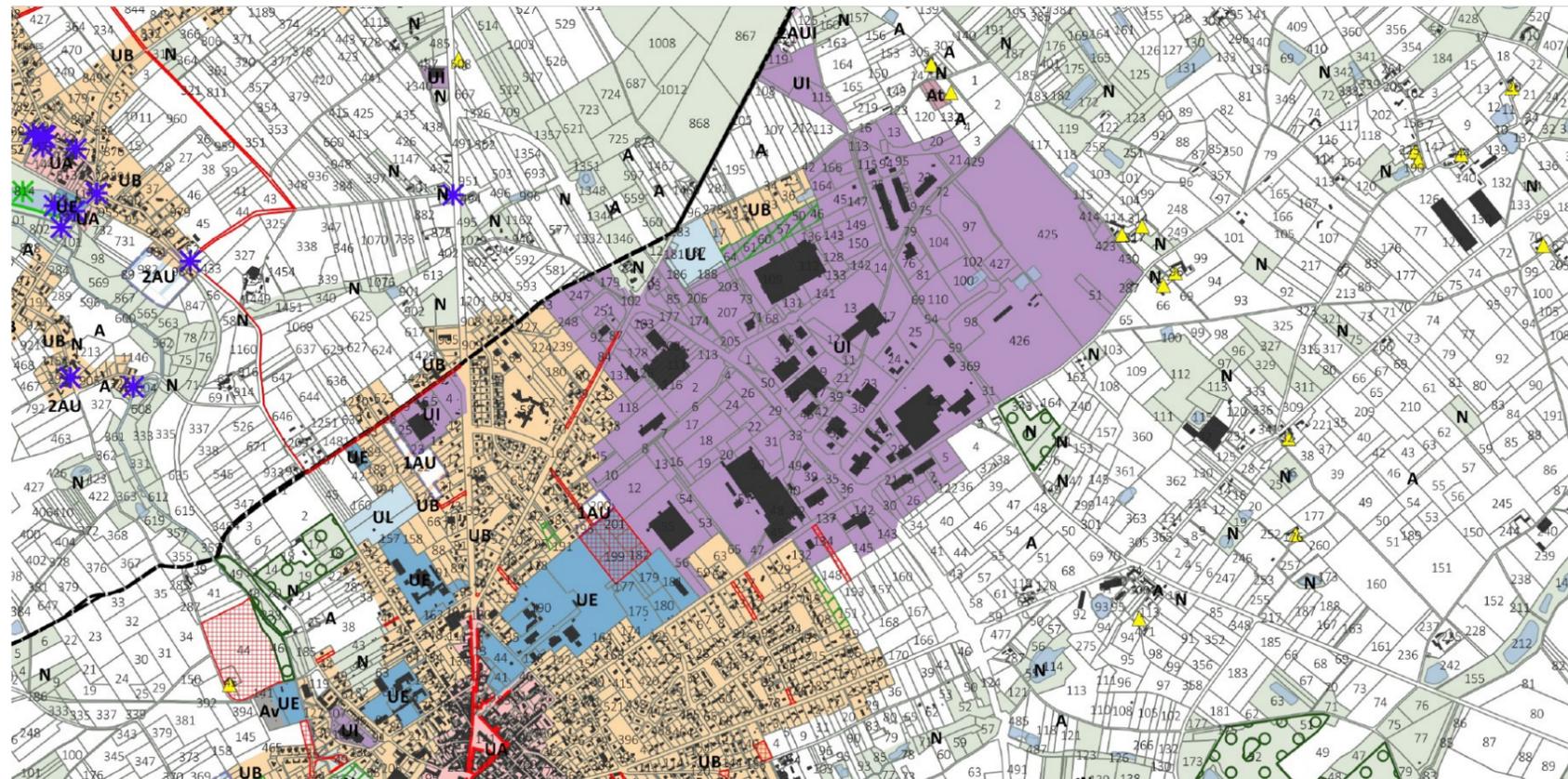
IGN - © IGN - Géoservices - ROK4 Team

LES CARRIERES - CONTRES

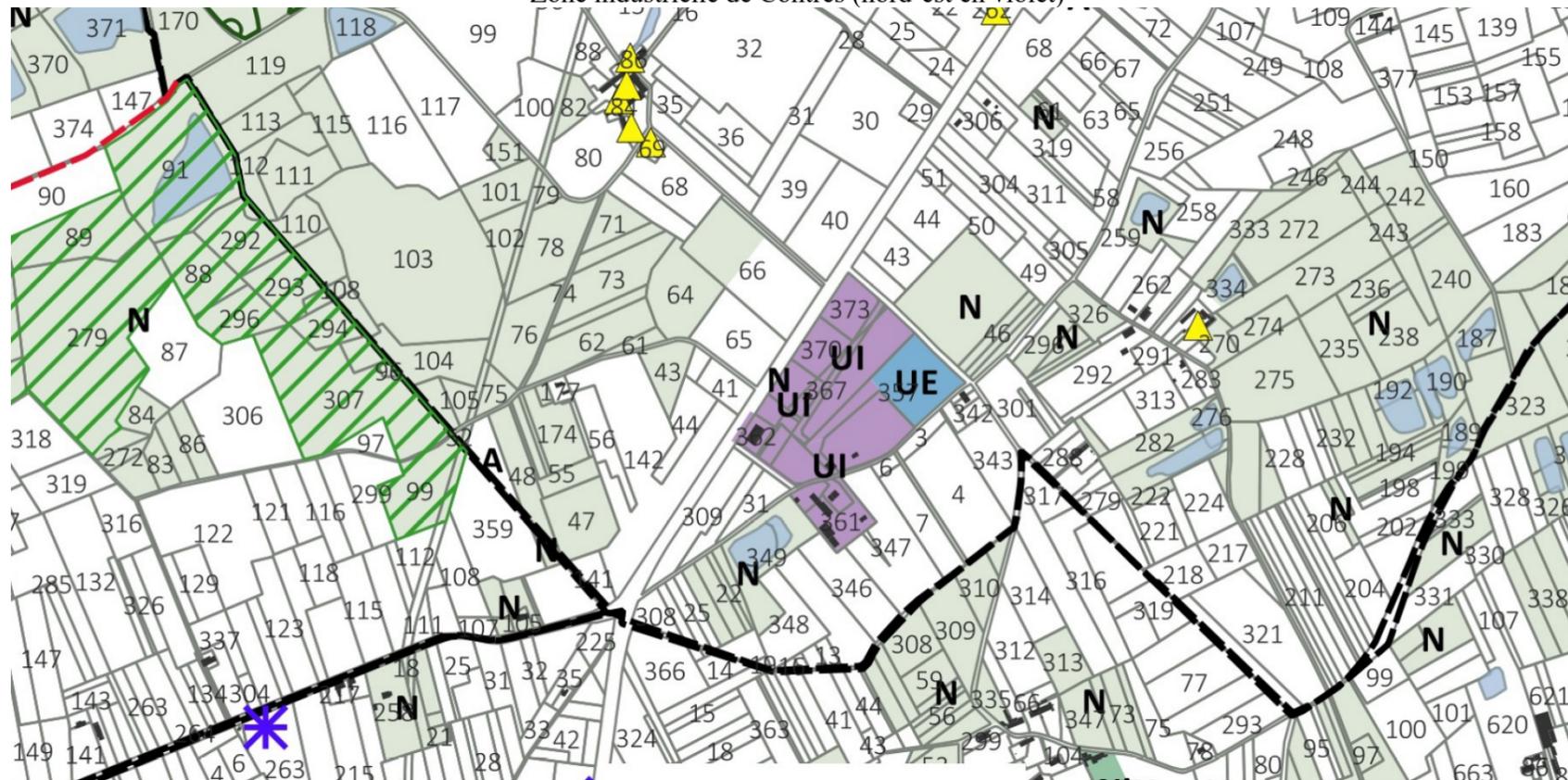
LE MINCE - THENAY



IX. ANNEXE 3 : zones industrielles à favoriser pour le photovoltaïque en toiture et méthanisation



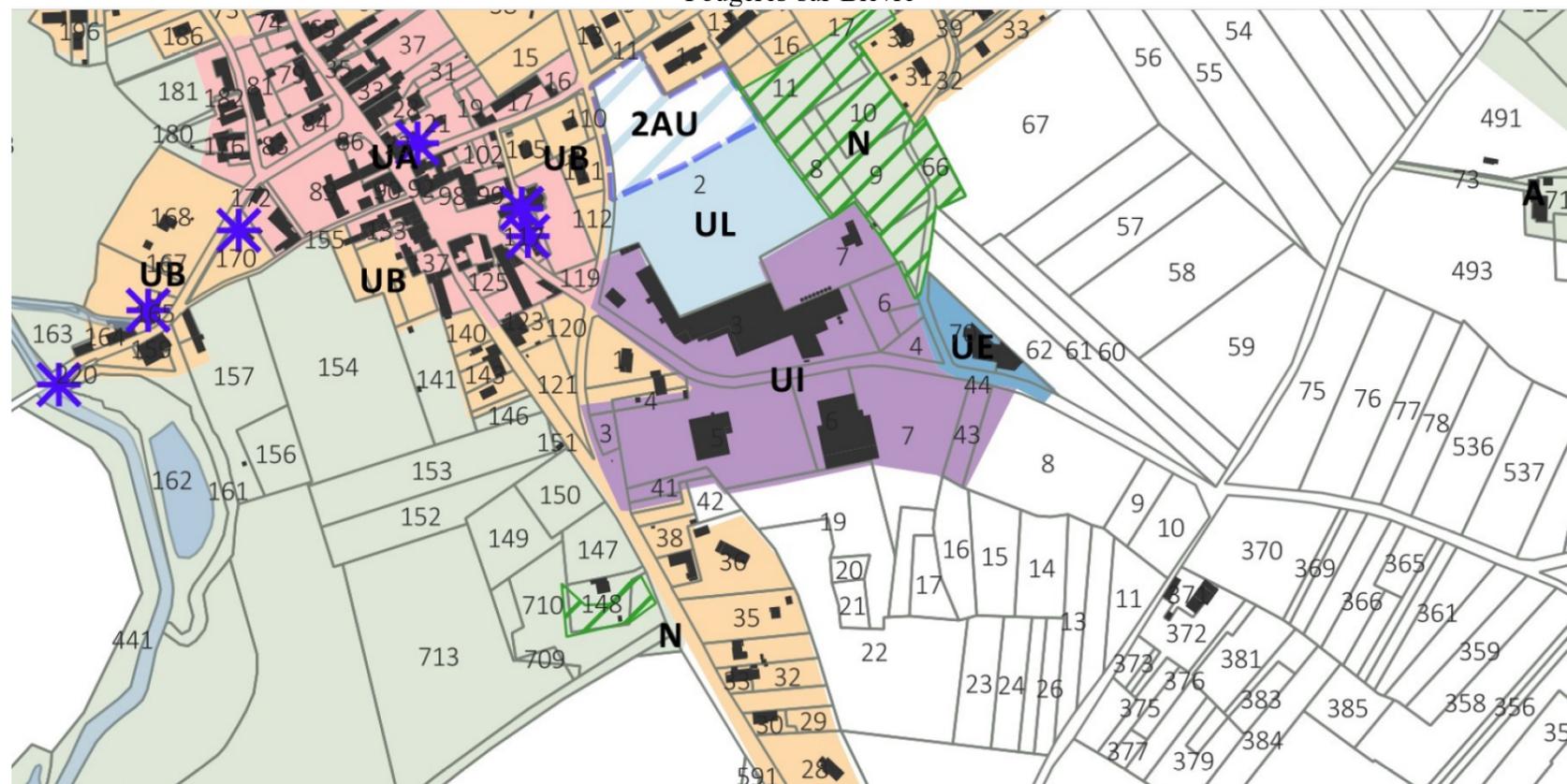
Zone industrielle de Contres (nord-est en violet)



La Bernardière - Contres



Fougères-sur-Bièvre



Ouchamps



Thenay